



HAL
open science

Les rapports présentés au Conseil des Bâtiments Civils, 1795-1845. Constitution d'une base de données

Françoise Boudon, Werner Szambien

► To cite this version:

Françoise Boudon, Werner Szambien. Les rapports présentés au Conseil des Bâtiments Civils, 1795-1845. Constitution d'une base de données. [Rapport de recherche] 676/90, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer / Bureau de la recherche architecturale (BRA); Université de Paris IV / Centre de recherche sur l'histoire de l'architecture moderne. 1990. hal-01909887

HAL Id: hal-01909887

<https://hal.science/hal-01909887>

Submitted on 31 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

676

Françoise Boudon

Werner Szambien

CNRS - Université de Paris IV

Centre de Recherche sur l'Histoire de l'Architecture Moderne

Les rapports présentés au Conseil des Bâtiments Civils

1795-1845

Constitution d'une base de données

Ministère de l'Équipement,
du Logement, des Transports et de la Mer
Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme
Sous-Direction des Enseignements et des Professions
Bureau de la Recherche Architecturale

Lettre de Commande n° 81163 du 30 août 1990

LES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL DES BATIMENTS CIVILS.

Une base de données sur l'histoire de l'architecture française

De 1795 à 1930, le Conseil des Bâtiments Civils¹ - constitué des membres les plus éminents du monde de l'architecture française- délibèrent deux fois par semaine sur les projets soumis à leur examen. Les procès-verbaux de ces séances, consignés dans 140 registres manuscrits, classés chronologiquement, sont conservés aux Archives Nationales dans la série F21*². Ce fonds manuscrit est complété par un fonds iconographique: les calques des projets acceptés, rangés topographiquement.

Une source majeure pour l'architecture du XIX° s.

Les procès-verbaux du Conseil des bâtiments-civils constituent une mine extraordinaire sur l'architecture du XIX° siècle.³ Leur dépouillement arrive à point nommé au moment où s'accélèrent les travaux sur la période.

1 Ch.Gourlier. Notice historique sur le service des travaux et sur le Conseil général des Bâtiments civils depuis la création de ces services en l'an IV (1795) jusqu'à 1895. Paris, 1895.

2 Inventaire numérique du fonds dans L'Etat sommaire des versements faits aux Archives nationales.t.III, Paris, 1933, pp.229-231 repris et complété pour les années 1795-1840 par B.Labat Poussin et W.Szambien. Conseil des Bâtiments Civils et Commission de révision des comptes des travaux de la Direction des Travaux de Paris. Répertoire numérique. Paris, 1989, texte ronéoté.

3. A partir de la fin du XIX°, les procès-verbaux, mal tenus, n'ont plus grand intérêt. Les membres du Conseil se plaignent

Ce fonds contient le catalogue quasi exhaustif de tout ce qui intéresse l'architecture publique française, projets, réalisations, travaux pour Paris, la province, et jusqu'aux pays annexés pour la période révolutionnaire et napoléonienne (source indispensable pour qui veut étudier le rapport France/régions limitrophes).

Mais il renferme aussi l'exposé de la doctrine en matière de construction, réparation, décoration, restauration, qualité de la construction, évolution de la technique, aménagement des villes (par le truchement de la petite voirie ⁴.)

Un dépouillement analytique informatisé.

Ce fonds, bien connu des historiens de l'architecture⁵, est beaucoup utilisé, mais pas toujours systématiquement, parce que son accès est mal aisé. Il n'existe aucun répertoire détaillé permettant de retrouver le ou les procès-verbaux traitant d'un bâtiment ou de l'oeuvre d'un artiste. Un inventaire existe pour le fonds iconographique, mais sans renvoi au texte⁶. Les chercheurs

et s'interrogent sur l'intérêt de continuer à consigner des banalités.

4. La grande voirie demeurant le domaine réservé du Conseil des Ponts et Chaussées.

5. G.Teyssot et G.Erouart. Notes et recherches sur les Bâtiments Civils. Contrat DGRS, 1962. L.E. O'Connel. Architecture and the french Revolution. Change and continuity under the Conseil des Bâtiments civils, 1795-1799. Ann Arbor, 1990. Y.Krebs. Le Conseil des Bâtiments-civils, 1815-1830. Une vue sur l'époque de la Restauration. Thèse de 3^e cycle, Université Paris IV, 1986

6 F.Lartigue et S.Olivier. F/21 1875 à 1908. Collection des plans des édifices départementaux soumis à l'examen du Conseil général des Bâtiments civils texte ronéoté.

sont réduits à un travail personnel répétitif, usant pour lui-même et pour les documents.

Une entreprise de dépouillement systématique s'imposait. Elle pouvait rebuter, tant la masse des "affaires" traitées par le Conseil est énorme: 23.000 pour la période 1795-1840. Ce dépouillement pouvait être signalétique, simple consignation des affaires traitées, du lieu, de la date, et de la nature des travaux. Il pouvait être aussi, au prix d'un investissement plus coûteux en temps, en argent, mais infiniment plus stimulant pour l'esprit, un dépouillement analytique. A partir d'une grille d'item assez large pour englober tous les cas traités par le Conseil, assez restreinte pour ne pas rendre l'entreprise démesurée, il est possible d'entreprendre un dépouillement systématique qui ait valeur scientifique.

Seul un dépouillement informatisé permet non seulement d'enregistrer mais surtout de traiter la masse énorme d'informations contenues dans ces rapports et de diffuser les résultats obtenus. En fait, il s'agit de rien moins que de créer l'une des premières bases de données d'histoire de l'architecture française ⁷. Depuis 1989, F.Boudon et W.Szambien travaillent à cette entreprise passionnante, soutenus par des personnalités comme J.P.Babelon, F.Bercé, B.Foucart. Elle a reçu le soutien financier des ministères de la Recherche et de l'Equipeement et du logement et la caution scientifique des Archives nationales ainsi que de l'Inventaire général.

⁷ voir le recensement de la Scuola normale superiore de Pise, 1986

Le calendrier de l'entreprise.

Septembre 1988, contrat signé avec le Ministère de la recherche

Octobre-nov. 1988, mise au point d'une grille d'analyse

Décembre 1988, choix d'un logiciel documentaire

Janvier 1989, constitution d'une équipe

début du dépouillement aux Archives nationales

Mars 89, début de la saisie informatique.

Situation en octobre 1990: 15.000 affaires analysées

5.500 bordereaux "saisis en machine"

Achèvement du dépouillement des années 1795-1840, fin 1991

La politique de dépouillement.

L'analyse et la saisie des p.v. supposent une bonne culture générale, une connaissance approfondie de l'architecture de la période. On a donc constitué une équipe de jeunes chercheurs en DEA ou en début de thèse- aussi permanente que le permet la déplorable politique administrative en matière de vacations- bien encadrée par des chercheurs confirmés, qui participent eux aussi au dépouillement et à la saisie.

L'analyse doit être de qualité si l'on veut obtenir une rédaction synthétique et logique des bordereaux informatisés. Les P.V., sont, pour la plupart, rédigés sur un mode administratif, c'est-à-dire selon l'ordre d'examen des pièces par le rapporteur (le plus souvent plans, élévation puis

devis) qui gêne la compréhension. Le programme est rarement exposé mais, plus généralement, dilué dans le texte. Pour palier cet inconvénient, trois champs de la grille de dépouillement sont prévus qui permettent de sérier les questions: le champ COMP où sont regroupées les données du programme, le champ AVIR où est consigné l'avis du rapporteur, le champ AVIC où est résumé l'avis du Conseil.

En fait, la rédaction des procès-verbaux est plus variée qu'on ne pouvait l'attendre. Les phrases stéréotypées : "L'examen du projet montant à ..., qui m'a paru généralement bien conçu, donne toutefois lieu de ma part aux remarques suivantes" sont rares et cèdent la place à une approche critique selon les critères définis par le Conseil. Quelques fois même apparaît un "ton", très précieux pour l'historien, d'où le soin mis à consigner ces expressions dans l'analyse, parfois même à utiliser la citation, et ce malgré la consigne de brièveté dans la rédaction⁸

Pour constituer un échantillon représentatif de l'activité et des préoccupations du Conseil, mais aussi pour des raisons techniques, on a procédé par "carrotage" chronologique. Le dépouillement est donc volontairement - mais temporairement-discontinu.

La grille de dépouillement

Sur les conseils des services informatiques des A.N. et de l'Inventaire général, on a choisi le logiciel Texto, d'une très grande souplesse, compatible avec le programme

⁸ Tels les jugements apportés sur les édifices gothiques et le patrimoine dans les années 1795-97

DBase, plus rigide, utilisé pour la saisie in situ des affaires les plus simples ou des documents chiffrés (état des paiements, répartition des crédits, etc..). Pour l'ensemble du fonds, on a procédé, par sécurité, à une double saisie successive, sur papier, puis sur écran. Le logiciel est installé sur un Bull micral 65.

Une grille de dépouillement des bordereaux a été établie qui convient aux divers modes de rédaction des bordereaux. Elle est divisée en 42 champs (voir annexe):

- champs mineurs: identification du document à la page près dans le registre (chaque registre contient entre 300 et 500 affaires mais certains, dans les années 1830 contiennent plus de 700 affaires), signature du recenseur, complément bibliographique ou iconographique

- champs majeurs: identification topographique (département, ville, rue), catégorie d'édifices concernés, nature des travaux, identité des auteurs, des intervenants, du rapporteur, soit trois "blocs" consacrés à la toponymie, au projet et aux noms propres

On distingue les champs indexés, pour lesquels sont utilisés des mots clés (multipliés à l'infini pourvu que soit utilisé un séparateur convenable afin que la machine puisse procéder à leur tri), et des champs à texte libre. Les mots clés du champ CAT (Catégorie d'édifices) s'accordent avec ceux de la base ARCHITECTURE de l'Inventaire général. Ainsi, le cas échéant, les deux bases pourraient être fondues.

Un bloc FINANCES constitué de trois champs: devis, honoraires et divers, permet de regrouper les données chiffrées. Ce bloc est riche en informations inédites sur la

nature des crédits (p.e.une souscription pour la construction d'une église), l'importance des dépassements, le prix détaillé des matériaux, les traitements, le prix de la journée d'ouvrier⁹ . On a très soigneusement recueilli les informations données par les tableaux de répartition des crédits annuels (particulièrement détaillés dans les années 1798, 99 et suivantes), de même que les tableaux de dépenses engagées et liquidées. Ces informations chiffrées sont loin d'être cohérentes. Pour l'époque révolutionnaire, par exemple, les chiffres sont indiqués en livres, en assignats et en mandats territoriaux¹⁰. Ces champs, n'étant pas encore indexés, ne sont donc pas aussi rapidement interrogeables que les autres. Mais les données ainsi ramassées et classées constituent une mine considérable pour une recherche future dans un domaine presque totalement inexploré. Déjà on voit apparaître les chantiers à gros budget (p.e. la reconstruction des municipalités détruites en 1794; l'hôpital général de Nantes, une fois achevés les travaux programmés en 1835, aura coûté 1.300.000.). Certains devis font protester le Conseil: pour le monument à la grande armée, élevé à Boulogne, on prévoit de dépenser en 1835 près de 300.000fr.

Des champs particuliers sont prévus pour:

⁹ type d'information encore pratiquement inexistant. voir A.Picon, "Histoire de l'architecture, histoire des sciences et des techniques" dans Les cahiers de la recherche architecturales. n°26, 1990, p.14

¹⁰ En 1798, on dresse des tableaux de correspondance, entre assignat et francs

- retrouver un édifice par son patronyme:, l'église St-Martin de Tours, l'hôtel de Noailles à Paris(champ DES).
- signaler une particularité, quelqu'en soit la nature. Ces "éléments remarquables" (champ ER) sont une des originalités de la base. Là sont regroupés une foule de renseignements sur l'emploi de matériau nouveaux ou traditionnels (le pisé, le bitume), sur l'emploi de formes ou de techniques (la charpente à la Philibert Delorme), sur des inventions, des options esthétiques ou patrimoniales, des renseignements historiques (Biens nationaux) ou biographiques, souvent fortuits (tel l'adresse d'un architecte) .

Les embûches de l'entreprise

Les rapports sont presque tous remarquablement calligraphiés sauf pour la tranche 1840-50, d'une paléographie franchement difficile

Quelques erreurs de scribe dans la localisation, dans les noms propres et dans les dates, seront corrigées par recherches ou recoupements.

On mentionnera enfin les difficultés liées à une base de données jeune: si les indications topographiques sont vérifiées à la saisie, en revanche l'orthographe des noms de personnes est donnée comme on la trouve ou comme on la lit. Le travail d'uniformisation de l'index se fera quand la saisie terminée.

Des difficultés sont apparues dans l'indexation des Eléments remarquables: des particularités constructives, des matériaux, indexés comme remarquables, apparaîtront peut-être

comme banals, quand le travail sera fini. Une indispensable "toilette" de la base est prévue.

Les données chiffrées doivent parfois être vérifiées: les cas sont nombreux de totaux erronés.

Dans l'état actuel du travail, les difficultés sont évidemment d'ordre financier et administratif. L'entreprise est dévoreuse de vacations, financement jamais facile à assurer. Mais comme les règlements administratifs obligent au renouvellement régulier des effectifs, à peine l'équipe est-elle scientifiquement "opérationnelle" qu'il faut à nouveau former des "recenseurs" à l'analyse et à la saisie. C'est autant de temps de perdu pour l'achèvement de l'opération.

Enfin, on éprouve quelques difficultés à définir juridiquement et concrètement les modalités d'exploitation de la base.

Une nouvelle histoire de l'architecture du XIX^e siècle.

Dans l'état actuel du dépouillement, il serait imprudent de tirer des conclusions. Cependant, on peut déjà considérer cette base comme le ressort essentiel d'une histoire renouvelée de l'architecture française publique du XIX^e s.

Bien avant qu'il ne soit achevé, ce fichier montre déjà ses avantages. Car, pour la première fois, sont immédiatement utilisables et combinables des données biographiques, typologiques, chronologiques et topographiques de première main. Par le jeu aisé des indexations et des interrogations croisées, on pourra, quand le travail sera achevé, donner immédiatement la réponse à des questions complexes nécessitant

jusque là un travail de dépouillement harassant, presque insensé, dans la masse des registres de la section F/21. On pourra établir à volonté en quelques minutes la liste des dépôts de mendicité créés par Napoléon, des églises transformées en école dans le département de la Nièvre entre 1802 et 1810, des rapports confiés à Chalgrin dès son retour "au pouvoir" sous le Directoire, le nombre et la nature des chantiers dirigés par l'architecte Boissonnade en Aveyron dans les années 1830, le pourcentage des dossiers de construction et de réparations présentés au Conseil pendant dix ans, le pourcentage de ceux qu'il rejette et ceux qu'il adopte, l'activité de Rondelet comme auteur de projets et comme rapporteur de dossiers, etc...

L'information n'est pas entièrement inédite. Certaines données sont ponctuellement connues. Mais pour la première fois, on offre une vision continue dans le temps et l'espace de l'activité architecturale. Le travail sera particulièrement utile aux historiens de l'Empire et de la Restauration, privés d'une documentation continue et détaillée pour Paris et la province. Il stimule aussi des études typologiques, monographiques et esthétiques et servira enfin à mieux resenser un patrimoine négligé.

Vers un nouveau dictionnaire des architectes.

Le dépouillement de la série F 21* ouvre assurément d'immenses perspectives pour la prosopographie des architectes du XIX^es. C'est aussi une mine très riche pour juger de l'état d'un métier et de son évolution. A la lumière des récriminations permanentes des rapporteurs, aux exemples

innombrables de réparations urgentes à effectuer sur des édifices construits au début de la Restauration, on pourra juger dans le détail de l'ignorance en matière constructive des architectes exerçant dans ces années. Le Conseil ne cesse de se plaindre de la mauvaise qualité des projets soumis à l'Administration, ne cesse de réclamer de vrais architectes pour la province (à en croire le Conseil, dans les années 35 le département de l'Yonne semble particulièrement peuplé d'incapables). Bien évidemment, en cas de doute, l'architecte parisien est toujours préféré à l'architecte départemental, et celui-ci toujours préféré au local, trop souvent géomètre. On suit pas à pas l'évolution des rapports entre architectes et entrepreneurs¹¹, et, aussi important, le lourd contentieux qui s'établit entre architecte et ingénieur. La confusion entre entrepreneurs et architectes est rapidement éliminée dès 1795; l'architecte départemental nommé sous le Consulat s'oppose avec vigueur aux ingénieurs en chef des Ponts-et-Chaussées et aux architectes municipaux.

Pour la première fois, on va pouvoir suivre sans effort et en continu, l'activité des architectes de la commande publique¹². Les questions essentielles trouveront réponse: la manière dont l'architecte présente le projet, le suit, le solde, ses capacités à bien l'établir (le "rédiger"), à dresser un devis

11 Dans les années 1835, le Conseil met en garde l'architecte contre la pratique dangereuse de se faire payer par l'entrepreneur

12 Sur cette question, on consultera J.Patureau et B.Toulier. L'architecture au XIX° s. et ses rapports avec les maîtres d'ouvrages publics. Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, 1978.

estimatif . On pourra juger de ses qualités techniques et administratives (les rapports sont suffisamment nombreux pour que l'on puisse décrypter la réalité derrière le rapport administratif). On verra comment sont surveillés les chantiers. On pourra suivre l'opiniâtreté de tel architecte à réclamer constamment de nouveaux honoraires, à se faire rembourser le moindre centime de frais de voyage, à compter les heures passées "à méditer" (sic) les travaux à entreprendre dans telle cathédrale. Pour certains chantiers très difficiles, les honoraires à 5% paraissent à certains franchement insuffisants (cathédrale de Meaux en 1836). On saisira les pressions exercées par les autorités supérieures sur tel projet (le préfet de la Marne ne semble pas s'être privé de peser sur l'architecte de l'hôtel de ville de Châlons). On a privilégié dans les analyses les indications qui permettront d'approfondir les rapports entre l'architecte et le Conseil. La plupart semblent dociles aux critiques du Conseil. Celles-ci ne sont pas formulées de même façon pour tous: pour certains, les corrections verbales ou graphiques du rapporteur sont présentées à l'architecte comme simple suggestion, pour d'autres, elles sont presque imposées¹³.

13 Le lapsus du scribe peut être révélateur de l'état d'esprit du Conseil: dans les années 1835, corrigeant un projet médiocre pour Foix, le Conseil, après avoir beaucoup maugréer contre l'architecte, propose, si l'on en croit le texte manuscrit, de modifier la corniche "en supprimant l'architecte [pour architrave] qui n'a rien d'indispensable comme décoration" (F21*2533 dos.226)

Architecture et société

Les programmes

Les pv. du Conseil sont la source majeure pour étudier la mise en place et l'évolution de tous les grands programmes d'équipement public à l'exclusion de l'habitat (sauf celui des fonctionnaires): l'architecture des écoles, des prisons, des hôpitaux, des abattoirs ¹⁴ que l'on pourra étudier dans le détail et de façon comparative, selon les départements et selon les époques.

Ils fournissent une foule de renseignements, toujours très difficiles à rassembler, sur les distributions des appartements de fonction selon le rang du fonctionnaire, l'évolution des normes: celles des bureaux, des cellules des maisons d'arrêt, des salles d'hôpital (et ^{par exemple} ~~en particulier~~ la taille du trumeau contre lequel seront adossés les lits) etc... Ils fourmillent de détails significatifs : l'usage du billard par l'évêque en 1835, l'importance ^{t/} des glaces dans les presbytères¹⁵.

Les usagers.

Une mine de petits faits de société sont à glaner dans ces rapports: la taille élevée des gendarmes dont est tenu de se souvenir l'architecte quand il calcule l'échappement des escaliers de la gendarmerie, la misère des asiles d'aliénés

14 Vers 1835, le Conseil critique attentivement les projets d'abattoirs qui ne tiennent pas compte de la peur des animaux près à être abattus.

15: 915 fr. dépensés en 1836 pour un presbytère de petit bourg (*2533, dos.382)

(projets, en 1834, de chambres pour aliénés riches), des dépôts de mendicité installés à la hâte dans les couvents annexés obligatoirement des\$servis par deux escaliers, un pour chaque sexe, le problème des dortoirs dans les séminaires, l'effroyable promiscuité à la prison St-Lazare (prison pour femmes) en 1795, les conditions de vie dans les prisons: dortoirs glacés, ateliers surchauffés (*2532, dos.114) , la cuisine servant de salle de réunion pour les prisonniers/aliénés (*2532, dos.462). Les rapports permettent de faire un classement des prisons, des pires aux meilleures.

L'architecture publique et la réglementation administrative.

La préparation du règlement.

Avant de veiller à l'application de la loi en matière de constructions publiques, le Conseil s'occupe de la préparer. Les pv. donnent une image très claire de cette activité: nomination des commissions, discussions, mais aussi travail préliminaire informel, fait de l'accumulation d'expériences et de réflexions. Pendant longtemps, les circulaires du Ministère de l'Intérieur remplacent lois et décrets, sans doute jusqu'en 1807 où l'intérêt public des travaux est, pour la première fois, défini explicitement par un texte. Le Conseil se débat aussi avec les différentes compétences ministérielles (Finances, Guerre) et administratives (bureau des Domaines). La série des lois sur l'architecture des hôpitaux, des écoles, des prisons promulguées dans les années 1835 sont précédées, parfois dix ans plus tôt, de travaux préliminaires des membres du Conseil à la lumière de travaux d'experts tel l'aliéniste

Esquirol, souvent convoqué au Conseil ou sollicité par le rapporteur de donner son avis sur un projet.

Cette période de latence juridique peut être aussi une période de semi-paralysie pour le Conseil. Ainsi les hésitations du ministre de l'Intérieur pour ou contre le système cellulaire (en 1837 le ministre décide d'appliquer le système cellulaire de jour et de nuit pour les maisons de justice et d'arrêt, mais hésite encore pour les maisons de correction), non seulement bloque un grand nombre de projets mais oblige à remettre en discussion des dossiers tout juste acceptés (le projet de prison à Brignoles, accepté en 1835 est repris pour cette raison en 1838).

L'application de la réglementation.

Le rôle du Conseil en la matière est parfaitement connue. Le dépouillement permettra d'illustrer ce rôle dans le détail, de suivre le soin avec lequel, par exemple, les membres du Conseil examinent les projets de théâtre sous l'angle de la sécurité contre l'incendie ou à partir des recommandations de l'Académie des Sciences, décident d'équiper de paratonnerres les édifices publics, dans les années 1835. La solidité des bâtiments est évidemment un souci prioritaire: pas un projet d'école sans que soit aussitôt demandé le renfort des planchers par des poteaux¹⁶, pas un dessin de charpente qui ne soit critiqué dans le détail. La prudence du Conseil est extrême, au point de méconnaître la valeur de solutions architecturales éprouvées: l'escalier dans le mur conduisant à

16. Le Conseil paraît moins sourcilieux pour les portées proposées par Visconti pour le projet de Bibliothèque royale en 1828.

la chaire à prêcher tel que le moyen-âge a su le construire avec bonheur est absolument proscrit ¹⁷ .

Etayé d'un côté par la prudence, le Conseil l'est de l'autre par la doctrine . Les preuves abondent de cette attitude rigide, qui le coupe dangereusement du principe de réalité. Les plans d'alignement sont jugés non pas en fonction de la topographie des lieux mais de principes hygiénistes sur la circulation de l'air et esthétiques sur la qualité des perspectives; la pente des toitures est corrigée sans tenir compte des impératifs climatiques du lieu (collège de Pontarlier). D'où les sarcasmes à peine déguisés des maîtres d'ouvrages, au reçu de leurs projets corrigés, si l'on en croit les compte-rendus de séance où ces critiques sont évoquées sans fausse honte. Les municipalités, en particulier, ne manquent jamais de faire remarquer l'inanité de telle correction, excellente sur le papier pour satisfaire aux règles de la symétrie, mais inapplicable tant le terrain est en pente ou la rive du fleuve peu stable. Vers 1838, le Conseil, prudemment, assortit souvent ses jugements critiques de la phrase: "si le terrain le permet".

La manière dont travaille le Conseil.

Il est encore trop tôt pour étudier le rythme de présentation et de solution . Un champ RAP a été prévu qui permettra de retrouver les indications ad-hoc pour une même

17 A peu près à la même époque, les architectes-archéologues, s'émerveillent de la solution et la publient dans les revues (article de V.Ruprich-Robert, Encyclopédie d'architecture, 1866)

affaire. Les dossiers de voirie semblent lents, renvoyés souvent en pure perte: tel rejeté, revient 5 mois plus tard, identique, et est accepté (*2533,133.)

Car le Conseil n'a pas une attitude administrative constante: souvent sévère et intransigeant sur la cohérence d'un dossier (le champ AVICM permettra de comptabiliser les adoptions, refus, ajournements), le Conseil peut être aussi quelque peu laxiste et accepter un projet présenté sans élévation et accompagné d'un devis approximatif (*2532 dos.400). Cette attitude est évidente pour les petites affaires, les édifices de village renvoyés plusieurs fois, tant ils sont faibles, et finalement acceptés par lassitude¹⁸.

La personnalité des rapporteurs est sensible dans ces rapports. Les critiques de Rohault - un architecte polytechnicien - toujours très soigneuses, révèlent un caractère précis et méthodique, soucieux de la perfection dans le détail¹⁹; ses rapports fourmillent de renseignements sur le prix des matériaux, de la journée d'ouvriers. A l'opposé, les rapports de Grillon sont macaroniques, presque incompréhensibles, tandis que Biet semble ménager tout le monde²⁰.

18 Les habitants de Crest(Drôme) s'obstient à vouloir une église à colonnes, disproportionnée avec la taille et les ressources de la commune; après deux présentations et deux renvois pour corrections, le Conseil cède et approuve. (*2533 dos.77)

19 Ses corrections sont toujours parfaitement logiques, remontant de l'irrégularité du terrain à celle du bâtiment jusqu'aux formes des pièces de l'appartement qui offriraient des difficultés pour placer les meubles (*2532,dos.23). Ses rapports fourmillent d'observations sur le détail d'appareillage (St-Evremond de St-Etienne); ses corrections peuvent aller jusqu'au dessin du chéneau, conçu en fonction de la feuille de cuivre utilisée.

Les compétences du Conseil.

Le dépouillement permettra d'affiner ce que nous ont appris les témoignages de Gourlier et les travaux des historiens de l'administration. On sait que la compétence du Conseil varie en fonction du montant du devis pour certains bâtiments mais on sait moins que la variation du devis en cours de chantier peut entraîner la présentation de l'affaire devant le Conseil. Celui-ci devra alors juger un projet pour lequel son avis n'a pas été sollicité au moment décisif, au départ du projet²¹. Le Conseil se plaindra souvent de cette situation absurde.

Bâtiment civil au XIX^e siècle veut dire aussi édifices du culte. Les PV. du Conseil des B.C. sont extrêmement riches en informations sur les églises, construites, transformées, restaurées, agrandies, et même détruites, plus que les travaux savants récents ne le laissent soupçonner²². Le mobilier d'église intéresse au plus haut chef le Conseil, de même que les presbytères et les séminaires.

20 P.Fontaine - président honoraire du Conseil depuis 1848- a consigné dans son journal des notations essentielles sur le dit et le non dit des rapports du Conseil; il porte des jugements sévères sur certaines personnalités éminentes de cette assemblée: "Gourlier... est le plus habile de nous tous...pour embrouiller les choses et les rendre interminables".P.F.L. Fontaine.Journal Journal 1799-1853. Paris, 1987,t.II, p.1279.

21. Dans les années 1833, l'hôtel de ville de la Charité prévu pour coûter moins de 20.000fr n'est pas examiné. En cours de chantier, des modifications font monter le devis au-delà de 20.000, d'où examen: le Conseil devra statuer sur un projet déjà en partie exécuté (*2533, dos.184, 1836)

22 J.M.Leniaud. L'administration des cultes pendant la période concordataire. Paris, 1988.

La répercussion des décisions ministérielles sur la nature des affaires examinée est immédiate: après 1833 et la loi obligeant les chefs-lieux de département d'une population supérieure à 6.000 h de construire une école primaire supérieure, apparaissent les projets d'école normale; pas avant.

Enfin, le Conseil a un droit de regard sur la voirie. Les rapports sur les alignements partiels et les plans d'alignement sont très nombreux, extrêmement détaillés. Ils constituent une mine pour l'histoire des villes²³. Les rapports sur les plans d'alignement très détaillés ne pouvaient raisonnablement être pris en compte dans les analyses: la mention "Détail" dans le bordereau informatisé indique alors que le rapport vaut la peine d'être consulté²⁴.

Le Conseil est là en principe pour assurer la conformité technique des projets, leur équilibre financier, la bonne marche administrative du dossier. Il s'occupe en fait de beaucoup plus, car son attention aux aspects constructifs ou techniques d'un bâtiment n'est pas sans retentissement sur l'aspect formel de celui-ci. On le voit bien avec la condamnation de l'acrotère vers 1830, bête à chagrin de l'étanchéité des parties hautes de l'édifice; ce qui revient à imposer un nouveau type de couronnement aux bâtiments publics de l'époque. Mais les jugements peuvent être purement esthétiques et l'approbation de telle forme de baies fonction

23 B.Lepetit. Les villes dans la France moderne (1740-1840). Paris, 1988, a peu exploité ces rapports pléthoriques.

24 Ces rapports assez techniques réservent parfois de bonnes surprises: le site de Massevaux est décrit en termes quasi poétiques(*2533, 99)

de l'humeur du rapporteur, souvent assez franc pour reconnaître qu'il ne parle pas au nom de la doctrine mais en son nom propre (prison de Bergerac). Les pv. sont ainsi une mine inépuisable pour contrôler l'idée que le Conseil, à telle époque, se fait de l'emploi des ordres, de la symétrie, de la couleur. La rivalité entre gothique et classicisme se montre au grand jour²⁵. La référence aux modèles est constante. Non seulement les modèles homologués pour leurs qualités fonctionnelles ou techniques, comme les abattoirs parisiens, ou les prisons de Pennsylvanie, mais aussi les modèles esthétiques, comme les églises italiennes²⁶

Le Conseil et le patrimoine.

Le domaine est à considérer avec précaution, tant que n'aura pas été analysée la totalité des procès-verbaux. Mais il semble bien que le Conseil ait été plus vigilant à l'égard du patrimoine, et particulièrement du patrimoine médiéval, qu'on ne le pensait jusqu'ici. La malheureuse affaire de St-Denis occulte l'effort, constant depuis 1830 au moins, du Conseil pour sauver l'architecture médiévale, empêcher les architectes de démolir ou rénover aveuglément. Manifestement, le Conseil hésite sur la doctrine et les méthodes. Mais au moins pense-t'il limiter les dégâts en recommandant, vers 1835, de ne rien ajouter et ne rien changer aux édifices

25 cf l'église d'Ecommoy et la pression communale, épiscopale et des souscripteurs pour faire adopter le gothique

26 recommandation d'un recours au modèle de la Sixtine pour une petite église de la Sarthe, que l'on veut doter d'un chevet plat, vers 1835.

anciens. Sa vigilance est incontestable dès qu'il soupçonne le manque de savoir-faire d'un architecte, en charge d'un édifice qui lui paraît avoir une valeur archéologique. Mais au moins autant que la maladresse des architectes, il lui faut prévenir les volontés destructrices de l'autorité supérieure. En 1835, contre le ministère des Cultes, qui en propose la démolition, le Conseil défend l'intérêt de l'église d'Ambierle (Loire), un des beaux exemples -très homogène- de l'architecture du milieu du XV° s. dans la région de Roanne. (*2533 dos.538)

Les partenaires du Conseil

Les exemples sont nombreux de dissension entre le rapporteur et le Conseil, mais toujours en termes voilés (*2532, dos.55). Au rédacteur du bordereau informatisé à retenir le détail significatif en la matière. D'un dépouillement systématique sortira évidemment les périodes calmes et les périodes troublées. A l'égard du Bureau du Contrôle, le Conseil est toujours vigilant à être reconnu dans ses compétences.

La doctrine ministérielle en matière d'alignement est une des causes du climat conflictuel latent qui s'établit entre le Conseil et les villes sous la Restauration. La frayeur provoquée par les épidémies de choléra, les doctrines hygiénistes condamnent le réseau viaire des villes anciennes ont conduit à une politique drastique dont le Conseil a été un des principaux artisans. Il veille à proscrire les impasses, les angles morts où peuvent s'accumuler les ordures, à isoler les édifices. Le Conseil est en général très critique sur les

plans d'alignement, tandis que les municipalités pratiquent une résistance passive. Elles obéissent à la loi en envoyant le plan de la ville, mais peuvent, le cas échéant, détourner la loi en envoyant un plan dépourvu de tout projet d'alignement. (St-Avoid dans la Moselle, 1836). Si le Conseil énonce la doctrine, en revanche il ne bataille par outre mesure pour la faire appliquer et capitule assez souvent lorsqu'il s'agit de petits bourgs²⁷. Les projets des villes entraînent de sa part plus de résistance: le plan d'alignement de Langres est discuté pendant dix ans, de 1828 à 1838. Cependant, de façon récurrente, le Conseil tente d'expliquer aux municipalités, manifestement rétives, ce qu'est un plan d'alignement: non pas une mesure drastique et coercitive qui amènera à raser la ville d'un coup mais un plan prévisionnel.

Le Conseil est constitué d'architectes parisiens. Cependant, il n'est pas absolument fermé aux traditions provinciales. Les procès-verbaux sont riches en notations de détail sur ce face-à-face entre un savoir-faire local et une pratique nationale. Dans les années 1835, certaines techniques encore familière à la province sont désormais étrangères aux membres du Conseil. Gourlier avoue ne pas savoir ce qu'est la "voûte en brûlat" dont on veut recouvrir un édifice. On s'est attaché à consigner tous ces détails de pratiques vernaculaires; ils constitueront un des attrait notables de la base.

²⁷ souvent, trois mois après sa 1^o présentation, le plan est adopté sans aucune des corrections demandées par le Conseil. La lâcheté du Conseil à l'égard des questions de voirie est épinglée par un préfet (*2533, dos. 600).

Les rapporteurs et les auteurs de projet entretiennent des relations complexes, toujours plus faciles quand l'architecte peut venir à Paris s'entretenir avec son "examineur". Les corrections graphiques du rapporteur sont, suivant les cas, proposées comme de simples suggestions ou imposée comme des prescriptions absolues.

Conclusion.

Sans exagérer, on peut assurer que la richesse des informations contenues dans la base de données en cours de constitution fournira une nouvelle assise à l'histoire de l'architecture française. Les auteurs de la base ne pourront exploiter que quelques aspects du travail, qui sera par conséquent mis à la disposition des chercheurs et des institutions selon les modalités qui s'imposeront. Mais il est assuré que certaines parties de L'histoire de l'architecture classique en France de Louis Hautecoeur, le dictionnaire des architectes de Bauchal, de nombreuses publications plus récentes ne feront plus référence. Enfin, il reste à espérer que notre travail stimulera des entreprises similaires, sur des fonds d'archives ou les revues d'architecture, qui permettront enfin aux historiens, dégagés d'une partie de la recherche documentaire, de se concentrer sur les idées qui constituent l'essentiel de leur discipline.

Françoise Boudon

Werner Szambien

BD - initiales

DA -date

COF21-

DOS

FAG

DAR -date rap.

DAS -date séance

OAF -obj.affaire

AL -pays/dpt anc. mode

L -id. nouv. forme

ALOC - ville anc. graphie

LCC - ville graphie mod.

RUE

DES -dés. éd.

CAT - cat. édif.

PJT -nature projet

COMP. -com. projet

DAT -date proj.

RAP -rap. précéd.

ER -él. re~~sur~~.

AUT -aut. proj.

PAUT -prof.

LAUT -lieu prof.

AUT1

PAUT1

LAUT1

AUT2

PAUT2

LAUT2

INT. interloc.

PINT profes.

LINT lieu prof.

NR -nom rapporteur

NCI -nom cité

DEV -devis

HON -honoraires

DIV -divers

AVIR - avis rapporteur

AVIV -avis Conseil

AVIOMC avis Conseil mot clé

MCGEO nom cité géogr.

LIB -zone libre